



## **CSE DSO du 07/04/20 – Point COVID-19 & Point GIS**

### **Interventions des élus FO titulaires au CSE**

#### **Crise du COVID-19 : Les mesures unilatérales de la Direction de Generali**

Les mesures unilatérales de la Direction (jours RTT & CET), prises en application des dernières ordonnances du gouvernement Macron, provoquent incompréhension, mécontentement et la colère des salariés. On entend : "est-ce aux salariés de payer l'amende de 10 millions d'euros infligée à Generali par l'ACPR ?", ou encore "est-ce aux salariés de payer les dividendes versés à la maison mère et aux actionnaires ?".

**Pour Force Ouvrière, ce n'est pas aux salariés de payer les conséquences de cette crise !**

Au nom de FO Generali, Mme Brigitte Hervieu, élue titulaire, a interpellé la direction au CSE DSO du 07/04/20 :

*« Notre organisation syndicale Force Ouvrière est opposée aux mesures prises par ordonnances par le gouvernement qui ont pour conséquences de réduire les droits des salariés et de mettre à mal une fois de plus le Code du travail. Cependant, puisque Generali utilise ces dispositions de façon autoritaire et abusive, notre syndicat présentera lors de ce CSE DSO un certain nombre de revendications pour amener la Direction à revoir sa position ».*

Les revendications FO qui ont été présentées en séance avec les réponses de la Direction (en bleu) ; c'est Mme Rogard C. qui présidait le CSE DSO :

- Exclure les Alternants et les salariés en CDD de cette mesure dont la fin de contrat est proche (min. à 4 mois car ils ont peu de RTT et les réservent souvent pour leur fin de contrat) : **NON**.
- Exclure du dispositif ceux qui n'ont pas, n'ont plus ou plus assez de jours de RTT/CET en n'envisageant aucun autre moyen pour les récupérer d'une autre façon (ex. prise de CP, RTT à venir, journée d'absence sans solde etc.) qui serait illégal dans le cadre des ordonnances actuelles : **NON**.
- Limiter la prise de RTT/CET à 5 jours pour tous afin d'éviter la discrimination entre les salariés à 5 jours et ceux à 10 jours – étant entendu que les salariés ne sont pas responsables de la baisse d'activité de leur service : **NON, cela a été vu en COMEX avec la ligne managériale**.
- Autoriser la prise de RTT 5 jours sous forme de jours consécutifs (jusqu'à 5 jours) ou fractionnés à la convenance du salarié
- Laisser le choix au salarié de déposer les jours imposés quand il le souhaite, à sa convenance.  
**Sur ces deux questions, après échanges, la Direction accepte d'y réfléchir et de revenir vers nous.**
- Proratiser les jours à prendre pour les temps partiels (exemple : 4 jours pour un TP à 80 %, 3 jours pour un TP à 60 %, 2.5 jours pour un TP 50 %) : **NON, pas de proratisation du (ou des) jour(s) à déposer**.
- Exclure de la mesure les salariés ayant déjà posé des congés à hauteur de 5 jours ou plus consécutifs durant cette période de confinement (pour éviter la double peine et garantir l'équité entre tous les salariés) : **NON**.
- Gestor est l'unique outil officiel de gestion du temps de travail et de pose de congés. Les tableaux Excel ne sont que des plannings prévisionnels. De fait, avant que « les jours de congés enregistrés dans le tableau des congés du service (Excel) et pré-validés par le manager en période de confinement » soient déposés dans Gestor par le Manager, nous demandons que l'accord du salarié soit préalablement requis afin qu'il confirme ou non son maintien de congés compte tenu du contexte actuel qui lui était inconnu quand il a formulé ses souhaits : **NON, si cela a été déposé dans le tableau et validé par le manager, le salarié doit prendre les congés qu'il avait demandés**.
- Indemnisation pour les frais de repas, pour l'abonnement internet, frais d'occupation et d'utilisation de l'équipement personnel : **NON**

Par ailleurs, notre organisation syndicale ayant été saisie par plusieurs salariés, **nous avons demandé à la Direction de rappeler aux managers de ne pas rajouter du stress au stress en envoyant des mails sur le soi-défaut de performance ou de productivité de certains salariés en télétravail** qui font pourtant de leur mieux avec les moyens et équipements actuels en tenant compte de la situation particulière actuelle en télétravail (*équipements parfois inadaptés, connexion internet personnelle limitée - bande passante utilisée d'autres membres de la famille ainsi que l'équipement personnel, panne opérateur, saturation du réseau Generali, etc ...*).

**Réponse de la Direction : Nous avons bien informé les managers de ne pas faire cela , les conditions de travail étant difficiles en cette période de confinement.**

## **Point de situation sur GIS (et sur la délégation des activités Réseau)**

Les salariés de Generali ont subi et subissent encore ce que Generali appelle des délégations de gestion (en fait des externalisations d'activités) qui s'accompagnent pour les salariés, de mobilités forcées, de départs (retraite, rupture de contrats, démissions) et d'un blocage des embauches. Les conditions de travail sont aggravées et les salariés en subissent les conséquences sur leur santé et dans leurs conditions de travail. Le service client en pâtit et parfois de manière catastrophique pour la branche Santé par exemple.

Au nom de FO Generali, M. Frédéric Sinama Valliamée (ingénieur réseau de GIS), élu titulaire, a interpellé la direction au CSE DSO du 07/04/20 en lisant cette déclaration (*en s'adressant à M. Hafliger, Directeur Infrastructure / Service, qui était présent à ce CSE*) :

**« En novembre 2018, votre prédécesseur M. Cammas, avait présenté, au précédent CE DMSMO, les différents chantiers de transformations de GIS dont les débuts des projets de la mise en place des centres de compétences et le projet de délégation d'activité des Services Réseaux Informatiques et Gestion des locaux informatiques.**

**Un avis défavorable a été émis par l'ancienne instance du CE, cependant GIS a décidé de continuer leur projet de délégation d'activités.**

**Dans le document remis aux instances, une première date de mise en application était stipulée avant le 31 mars 2019 avec un courrier officiel de l'entreprise (date repoussée et nouvelle date non communiquée officiellement). Courant 2019, trois réunions d'information réunissant les collaborateurs concernés ont été réalisées. Ces réunions avaient pour but de fournir un statut sur ce projet de délégation et la présentation des postes « bloqués ». Projet toujours en cours !**

**Début Novembre 2019, vous convoquez de nouveau les salariés concernés par ce projet de délégation d'activité pour leur demander de préciser leur choix de poste pour Décembre 2019.**

**Les collaborateurs concernés soulignent que l'activité dans ces services au lieu de diminuer n'a fait qu'augmenter alors qu'on demande aux collaborateurs de se projeter sur de futurs postes complètement différents de leur activité actuelle !**

**Depuis, aucune information de votre part et nous constatons aujourd'hui dans le document présenté au CSE DSO du 7 avril 2020 que ce projet de délégation n'est précisé nulle part.**

**Entre-temps est arrivée cette crise sanitaire mettant l'ensemble des employés de Generali en télétravail.**

**Pour permettre aux salariés de se connecter dans les meilleures conditions possible au système d'information de GENERALI, les collaborateurs de la DSI de GENERALI ont effectué un travail conséquent (travail qui consistait entre autres mais tâche essentielle, à l'amélioration de l'infrastructure réseau et sécurité permettant d'absorber la charge réseau et la connectivité de plus de 5000 employés à distance), dont les services de l'infrastructure (GIS) qui sont les équipes réseaux informatiques, le service de gestion des locaux informatiques et le service de la Sécurité opérationnelle. Ces 3 services en l'occurrence ont fourni un travail conséquent pendant les 2 semaines précédant cette longue et lourde maintenance informatique.**

**D'ailleurs la réussite de ces maintenances et le travail fourni dans ces conditions exceptionnelles ont été soulignés à plusieurs reprises par les hautes instances de la direction de GENERALI (et encore ce jour par Mme Catherine Rogard).**

*En interne à GIS France et à la DSI en général, toutes les équipes félicitent le travail réalisé par les services impactés et beaucoup ont remonté des doutes si cette maintenance avait dû être mise en œuvre par un délégataire ...*

*Nous nous étonnons donc que vous omettez de parler de ce projet de délégation ce jour dans vos documents :*

- *Cela serait-il à cause de l'excellent travail effectué par ces services alors que GIS France a décidé de déléguer ces activités ?*
- *Cela voudrait-il dire que vous abandonnez ce projet de délégation ?*

*Pour toutes les raisons citées ci-dessous, notre organisation syndicale FO vous demande le retrait immédiat de ce projet de délégation d'activités ! »*

A cette déclaration de FO, M. R. Hafliger répond que de ne pas traiter de la délégation Réseau n'est pas une omission pour le point traité aujourd'hui et qu'ils ont toujours comme optique le transfert de connaissance en fin de confinement et que cela devra être terminé pour septembre 2020.

**Notre organisation syndicale FO réaffirme avec force que ce projet de délégation d'activité Réseau doit être abandonné !**

Toutes les connaissances et compétences si précieuses existent en interne grâce aux salariés de Generali hautement qualifiés ; ce qui nous permet d'avoir une grande mobilisation et réactivité de ces derniers qu'aucun prestataire ne pourra assurer dans un délai proche.

De plus, il serait irresponsable de la part de la Direction dans la période de crise actuelle et celle de la reprise à venir attendue par la Direction de confier à un prestataire externe le noyau stratégique de l'informatique (l'infrastructure réseau et sa sécurité) de Generali France !

Poursuivre ce projet de délégation, c'est prendre un risque inconsidéré qui peut nuire à la reprise d'activité de l'entreprise dans les prochains mois.

**En cette période particulière de confinement,  
nous vous espérons tous en bonne santé.**

*Nous avons dû suspendre évidemment nos réunions hebdomadaires d'information / permanence du mardi à 13 heures dans notre local FO Wilo.*

**Cependant nous tenons à vous signaler que toute notre équipe FO reste mobilisée pour répondre à vos questions et vos problématiques !**

**N'hésitez pas à nous contacter en toute confidentialité par mail :**

**[fogenerali@yahoo.fr](mailto:fogenerali@yahoo.fr)**

**Réponse rapide assurée !**

**En attendant, une seule priorité : prenez soin de vous et de vos proches !**

**A bientôt !**

**L'équipe FO Generali**